

Jean-Marie GUEHENNO

Maintien de la paix : les nouveaux défis pour l'ONU et le Conseil de sécurité

A mesure que les crises se succèdent en Afrique et en Asie, les réactions de la « communauté internationale » balancent entre intervention et indifférence. La première passe généralement par le déploiement de troupes de pays du Nord sous le drapeau de l'OTAN ou dans une « coalition of the willings » ; la seconde entache d'abord les opérations conduites par l'ONU, qui recourent à des personnels des pays du Sud. En dépit de ressources limitées, l'ONU, qui a su réformer ses activités de maintien de la paix, a connu dans ce domaine des succès remarquables ces dernières années. L'opération Licorne en Côte-d'Ivoire, dirigée par la France, et l'opération Artémis au Congo, dirigée par l'Union européenne, sont deux exemples du renouveau de l'implication des pays du Nord en Afrique. Mais il y aurait de nombreux avantages à envisager de futurs déploiements de Casques bleus, à la fois pour témoigner d'une solidarité plus grande avec le Sud et pour contribuer à l'unité d'action du Conseil de sécurité.

Politique étrangère

Dans les décennies qui ont suivi son « invention », en 1948, le maintien de la paix est resté l'apanage de l'Organisation des Nations unies (ONU), de ses Casques bleus et de ses Bérets bleus. Depuis une décennie, il est manifeste que ce monopole a éclaté, et la réalité d'aujourd'hui est toute différente : en 2003, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), déjà présente en Bosnie et au Kosovo, a étendu son champ d'action à l'Afghanistan ; l'Union européenne a repris l'opération de police de l'ONU en Bosnie et assisté la mission de l'ONU en République démocratique du Congo (RDC), en attendant de lancer sa propre opération dans l'Ancienne République

yougoslave de Macédoine (ARYM) ; la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a déployé ses troupes aux côtés de la France en Côte-d'Ivoire, puis s'est engagée au Liberia ; d'autres Etats ont également été amenés à assumer des responsabilités en matière de maintien de la paix sans inscrire leur action dans le cadre de ces organisations.

Le développement de l'« offre » dans le domaine du maintien de la paix est un phénomène récent : il remonte approximativement à la fin de la guerre de Bosnie. A cette époque, plusieurs facteurs ont contribué à cette évolution : la fin de la guerre froide, qui a permis à l'OTAN de s'émanciper des contraintes politiques ayant pesé sur elle pendant quarante ans ; les progrès de la construction européenne ; et, en creux, les échecs subis par l'ONU en Bosnie, en Somalie et au Rwanda – même s'il est douteux qu'avec le même mandat et les mêmes moyens, une autre organisation eût obtenu davantage de succès dans ces trois conflits.

Au cours de cette dernière décennie, les menaces sur la paix et la sécurité internationales se sont elles aussi transformées : la multiplication des conflits internes, l'effondrement des structures étatiques dans nombre de pays du Sud, en Afrique, au Caucase, en Afghanistan ou aujourd'hui au Moyen-Orient, ont provoqué la réapparition de « zones grises » sur la carte du monde – des zones de non-droit propices à la prolifération des armes, aux trafics de toute espèce et au terrorisme. Ceci a eu d'importantes conséquences sur le contenu des opérations de maintien de la paix : rétablir l'administration de territoires sans loi, bâtir l'Etat de droit, présider à l'installation de pouvoirs politiques stables et légitimes, tels sont les nouvelles priorités, les nouveaux défis. Ces activités se sont aussi révélées plus complexes que les tâches du maintien de la paix « traditionnel » : la supervision de cessez-le-feu conclus entre des Etats ex-belligérants.

Pour répondre à ces nouveaux défis, quel doit être le rôle des « acteurs » du maintien de la paix et, parmi eux, des Nations unies ? Faut-il un partage des tâches en fonction de leurs compétences respectives ? De quoi l'ONU a-t-elle besoin pour pouvoir pleinement s'acquitter de ses responsabilités ?

Quelles responsabilités pour le Conseil de sécurité ?

Affecter de douter du rôle central des Nations unies dans le domaine du maintien de la paix peut surprendre : l'ONU n'est-elle pas forte de quelque 32 000 Casques bleus, 8 000 policiers et 10 000 employés civils, à l'œuvre dans quinze opérations de paix sur quatre continents ? Le Conseil de sécurité ne vient-il pas de l'autoriser à déployer un contingent de 15 000 militaires au Liberia, moins de deux mois après avoir autorisé une augmentation notable du plafond de ses troupes en RDC et placé la totalité de leur mandat sous le chapitre VII de la Charte ? Pourtant, tous ces chiffres doivent être rapprochés des effectifs déployés par d'autres organisations ou des coalitions d'Etats dans des opérations placées hors du commandement opérationnel des Nations unies : l'OTAN entretient toujours plus de 20 000 soldats au Kosovo et plus de 12 000 en Bosnie ; la France et la CEDEAO maintiennent plus de 5 000 militaires dans leurs dispositifs en Côte-d'Ivoire. Comment s'effectue l'allocation des moyens entre l'ONU et les organisations régionales ou les coalitions *ad hoc* ?

Premièrement, le recours aux moyens de l'ONU est toujours soumis à une contrainte, qui est en même temps une force : le consensus entre les membres du Conseil de sécurité et, en particulier, ses cinq membres permanents. Les Etats se déterminent en fonction de leurs conceptions, de leurs objectifs et de leurs priorités ; mais, s'ils n'apportent pas une réponse commune à une crise, les Nations unies seront dans l'incapacité d'agir. Deux écueils peuvent surgir : d'une part, le temps passé à la recherche d'un compromis incertain implique le risque de réagir trop tard pour empêcher une tragédie ; d'autre part, la conclusion d'un arrangement de façade peut ne pas donner à l'ONU les moyens de remplir son mandat ou lui fixer des objectifs irréalistes. Les Etats qui siègent au Conseil de sécurité ont donc la responsabilité de prendre ces dangers au sérieux, d'empêcher toute paralysie et de ne pas concocter la recette d'un échec connu d'avance. La réponse est entre leurs mains et relève de la volonté politique. Quand le Conseil de sécurité se rassemble, quand la communauté internationale surmonte ses divisions, et aussi parfois son indifférence, l'ONU est bien placée pour faire respecter la volonté commune sur la base d'un mandat clair et réaliste et avec les ressources adéquates.

Deuxièmement, le contexte militaire influe aussi sur le choix entre le recours à l'ONU et le recours à une coalition d'Etats. Est-il avisé de déployer des Casques bleus dans n'importe quelle situation ? Faut-il leur demander d'intervenir quand il n'y a pas de paix à maintenir ? Les Casques bleus ont vocation à soutenir un processus politique dont les contours ont déjà été définis et agréés par les parties. En d'autres termes, la mise en place d'une opération de maintien de la paix de l'ONU suppose qu'il y ait, à tout le moins, un consensus minimal entre les parties sur les conditions et les modalités de la sortie de crise.

Lorsque ces conditions sont réunies, le déploiement de Casques bleus est envisageable. Mais que faire si ces critères ne sont pas respectés ? Faut-il se résigner à l'impuissance ? S'il n'y a pas de paix à maintenir, un tel déploiement n'est pas la solution et d'autres options sont à portée de main de la communauté internationale. Si la paix et la sécurité internationales sont menacées, le Conseil de sécurité peut, en particulier, donner mandat à une force multinationale pour intervenir en son nom et rétablir la paix. Ces forces multinationales sont constituées soit de façon *ad hoc* par des groupes d'Etats (« coalition de volontaires ») soit par des organisations régionales. L'International Force East Timor (INTERFET), la force déployée sous commandement australien pour contribuer à stabiliser la situation au Timor oriental après les destructions et les violences qui ont suivi le référendum sur l'indépendance de 1999, a correspondu à ce schéma.

Toutefois, la répartition des tâches entre l'ONU et les autres organisations se fait-elle invariablement selon ces principes ? Hélas non, et les Nations unies doivent en subir les conséquences. L'un des principaux échecs imputé à l'ONU au cours de la décennie écoulée est le déroulement de la guerre de Bosnie. Là, le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) avec un plafond de 30 000 soldats, en lui demandant de « maintenir la paix » au plus fort du conflit ; mais, une fois les accords de paix de Dayton signés, c'est à l'OTAN que l'on a demandé de déployer des effectifs deux fois plus nombreux – et bien mieux équipés – pour contribuer à stabiliser la situation. L'inverse n'aurait-il pas été plus logique ? Ne vaut-il pas mieux mandater une coalition pour assurer une présence militaire énergique pendant la guerre et charger l'ONU de gérer la délicate transition vers la paix ?

Dans son rapport sur la réforme des opérations de maintien de la paix, le groupe de travail de l'ONU présidé par Lakhdar Brahimi a clairement énoncé les conditions dans lesquelles des opérations des Nations unies doivent être créées. Le Secrétariat des Nations unies est attentif à ce que ces principes soient respectés : à plusieurs reprises dans la période récente, le secrétaire général est intervenu au Conseil de sécurité pour indiquer que le déploiement de Casques bleus n'était pas un instrument adapté pour gérer telle ou telle crise. S'agissant de l'Afghanistan, notamment, Kofi Annan a fait valoir, dès la signature de l'accord de Bonn, que la stabilisation du pays devrait relever d'une force multinationale plutôt que de l'ONU.

Pour chaque crise cependant, c'est au Conseil de sécurité qu'il appartient en dernier ressort de décider des modalités d'intervention de la communauté internationale. Mais il est important que le Conseil prenne ses décisions au vu d'une évaluation précise de leurs conséquences, et notamment après s'être demandé si le mandat agréé a des chances raisonnables d'être appliqué. N'expose-t-on pas le personnel civil et militaire chargé de sa mise en œuvre à des risques disproportionnés ? Il est désormais rare que les Etats qui rédigent les résolutions prennent directement part à leur mise en œuvre sur le terrain. Dans ce contexte, la prise en compte par le Conseil de sécurité des risques encourus devient une question sensible pour des pays contributeurs de troupes qui n'y sont pas représentés. Dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU, les principaux « décideurs » au Conseil de sécurité sont les pays du Nord, et les Casques bleus viennent de pays du Sud. L'autorité de la communauté internationale est toujours beaucoup plus grande quand l'unité du Conseil se reflète sur le terrain et que, côte à côte, riches et pauvres, puissants et moins puissants, portent le fardeau et les risques du maintien de la paix dans des situations difficiles. Chaque Etat membre doit se sentir impliqué dans les succès ou les échecs de l'ONU et manifester son soutien à l'Organisation par des actes.

Quel partage des tâches entre l'ONU et les acteurs régionaux ?

En lançant l'opération Licorne pour appuyer la mise en œuvre de l'accord de Linas-Marcoussis en Côte-d'Ivoire, puis en mettant en place l'opération Artémis sous l'égide de l'Union européenne dans l'est de

la RDC, la France a aidé la paix et les Nations unies. L'ONU lui en est reconnaissante, ainsi qu'à l'Union européenne. Avec ces deux opérations, et pour la première fois depuis l'intervention britannique de 1999 en Sierra Leone aux côtés de la Mission des Nations unies en Sierra Leone (MINUSIL), un Etat occidental a déployé ses forces sur le terrain pour empêcher une tragédie et stabiliser la situation dans un pays africain.

Les opérations en Côte-d'Ivoire et en RDC ont rompu avec une tendance de fond ces dernières années en matière de maintien de la paix : la plupart des Etats qui se sont investis dans cette activité ont privilégié les interventions dans leur région. C'est ainsi que les Européens ont été les principaux contributeurs aux forces de stabilisation dans les Balkans ; les Australiens et les Néo-Zélandais ont été très actifs sur le plan militaire pour faire face aux crises à Timor et aux îles Salomon ; et les Africains sont intervenus dans des opérations de l'Union africaine ou de la CEDEAO en Sierra Leone, au Liberia, en Côte-d'Ivoire et au Burundi, ainsi que dans les opérations de l'ONU sur leur continent. Exception notable à cette « règle », les pays d'Asie méridionale n'ont pas restreint leur champ d'action. A elles seules, les troupes fournies par trois pays, le Pakistan, le Bangladesh et l'Inde, représentent aujourd'hui le tiers des Casques bleus déployés dans le monde et la moitié de ceux qui sont présents en Afrique.

L'intérêt des Etats pour la stabilisation de leur environnement géographique immédiat est logique. Il est souvent bénéfique : il faut se réjouir de voir l'Europe contribuer à l'intégration régionale dans les Balkans, l'Afrique du Sud participer aux efforts de paix au Congo, ou l'Australie mettre en place une force de stabilisation aux îles Salomon. Toutefois, cette « gestion de proximité » des crises se heurte au moins à un inconvénient de taille : alors que l'Europe ne manque pas de troupes formées et équipées, capables de se déployer avec rapidité et efficacité, d'autres régions, en particulier l'Afrique, souffrent de carences dans ce domaine.

Quelles réactions de la communauté internationale ?

Dans les Balkans, l'ONU est un acteur parmi d'autres, aux côtés de l'OTAN, de l'Union européenne et de l'Organisation pour la sécurité

et la coopération en Europe (OSCE). Ces organisations ont pu compter sur d'énormes moyens pour accomplir leur mission sur des territoires ayant tout au plus la taille de quelques départements français. En Afrique, en revanche, l'ONU s'est longtemps retrouvée seule, avec des ressources parfois dérisoires. Souvenons-nous des premiers temps de la Mission des Nations unies en RDC (MONUC). Peu après la signature des accords de Lusaka, en 1999, on a demandé aux Nations unies de déployer quelques centaines d'observateurs militaires dans un pays aussi vaste que l'Europe occidentale pour contrôler le respect d'un cessez-le-feu précaire et le désengagement des forces en présence sur une ligne de 2 000 kilomètres ! Et lorsque les effectifs de la MONUC ont été augmentés jusqu'au plafond actuel de 10 800 Casques bleus, ce sont principalement des pays du Sud qui ont accepté de fournir des troupes.

Comment interpréter ce choix de la communauté internationale ? Il est essentiel de ne pas laisser se développer un « maintien de la paix du riche » qui s'épanouirait au Nord avec des moyens considérables, par opposition à un « maintien de la paix du pauvre » qui serait abandonné à l'ONU et trouverait son champ d'élection sur le continent africain. A cet égard, le réengagement de la France en Afrique, l'opération Artémis et l'opération Licorne ont envoyé un signal fort. Il faut former des vœux pour que d'autres pays industrialisés empruntent le même chemin et aillent même plus loin, en s'engageant sous la bannière des Nations unies. La présence d'une unité suédoise en RDC, le déploiement d'une force de réaction rapide irlandaise au Liberia sont des signes encourageants de la solidarité européenne avec l'Afrique.

A ce stade toutefois, un nouveau type de partage semble s'esquisser. Il ne s'agit plus d'une répartition des zones d'intervention dans le monde selon des critères géographiques, mais plutôt d'un partage des tâches. Avec des opérations telles que celles du Royaume-Uni en Sierra Leone, de la France en Côte-d'Ivoire et en RDC, ou dans une moindre mesure des Etats-Unis au Liberia, l'Occident ne tourne plus le dos à l'Afrique. Mais cette disposition nouvelle – et encore limitée – à s'investir dans des opérations militaires sur ce continent ne s'accompagne pas d'un regain d'intérêt pour l'engagement sous le casque des Nations unies. Pourquoi ? Le souvenir d'événements passés, comme en Somalie, peut jouer un rôle ; mais en dix ans, les Nations

unies ont profondément changé, le maintien de la paix et l'Afrique aussi. La préférence pour des opérations menées à titre national ou dans le cadre de coalitions d'Etats s'explique plus probablement par le souhait de s'exposer le moins possible à des problèmes de coordination avec des contingents étrangers avec lesquels l'« interopérabilité » est limitée.

En contrepoint, la plupart des opérations de maintien de la paix actuellement gérées par l'ONU sont sujettes à des défis beaucoup plus importants que précédemment. La principale caractéristique des opérations en Afrique est d'avoir été établies dans des « Etats faillis » (*failed states*) ou affaiblis par de longs conflits, des Etats dans lesquels la police, la justice, la sécurité ne sont plus que l'ombre d'elles-mêmes. Les cessez-le-feu qui ont pu y être conclus avec des groupes armés n'ont pas la même autorité que des accords signés avec des Etats souverains. Ils sont en eux-mêmes plus fragiles parce que des bandes de brigands ne s'exposent pas aux mêmes conséquences qu'un Etat si elles n'honorent pas leur signature. Ces groupes peuvent aussi se fragmenter sous l'effet de dissidences multiples, fluctuer au gré d'intérêts contradictoires et changeants. Au cœur de ces territoires morcelés où peut se rallumer à tout moment la guerre de tous contre tous, le rôle des « acteurs du maintien de la paix », ONU ou autres, est de stabiliser la situation, de bâtir l'Etat de droit, de protéger la paix. Ce sont des tâches immenses, d'où leur appellation d'« opérations complexes ». Elles nécessitent des moyens conséquents et sophistiqués. Mais ces moyens, d'où proviennent-ils, actuellement, sur le plan militaire ? Pour l'essentiel, des pays du Sud !

Le maintien de la paix a dû s'adapter à cette situation nouvelle et tirer les leçons d'échecs passés. Il se doit d'être plus « robuste », et il est fondamental que les Etats membres apportent aux Nations unies les capacités qui permettront aux Casques bleus non de faire la guerre – ce n'est pas leur rôle – mais de se faire respecter, et donc d'interdire qu'on leur fasse la guerre. Il est vital de disposer d'une capacité de dissuasion suffisante vis-à-vis de groupes incontrôlés ou de responsables prêts à exploiter défaillances et faiblesses de la communauté internationale. La volonté politique, telle qu'elle est exprimée dans les instances internationales, ne suffit pas : les enjeux principaux sont sur le terrain ; c'est là que l'on réussit ou que l'on échoue, et c'est donc là

qu'il faut s'imposer. A Bunia, 800 Casques bleus uruguayens ont protégé près de 20 000 personnes déplacées de toute la province congolaise de l'Ituri pendant plusieurs semaines, au milieu du chaos et des attaques, avant le déploiement de l'opération Artémis. Grâce à eux, 20 000 vies ont été sauvées. Ces Casques bleus n'étaient pas considérés comme des troupes d'élite : ils provenaient d'une unité de gardes qui formait la seule réserve de la MONUC. Face aux milices, ils ont rempli leur mission au-delà de leurs forces, jusqu'à ce qu'enfin l'Union européenne vienne les relever. Mais le chaos se serait-il instauré si des Etats européens « au standard OTAN » avaient eu en permanence des troupes aguerries, chevronnées, dotées des équipements nécessaires, en réserve dans des opérations de l'ONU ? Les groupes armés auraient-ils cherché à tenir le haut du pavé à Bunia si la MONUC avait eu des hélicoptères d'attaque pour les tenir en respect ?

En d'autres termes, lorsqu'il n'y a plus de paix à maintenir, une force multinationale paraît plus appropriée que des Casques bleus ; mais, avant même que la paix soit rompue, le déploiement de Casques bleus hautement qualifiés et solidement équipés peut élever le coût du déclenchement des hostilités, voire dissuader les partisans du chaos de passer à l'action. Le retour des troupes des pays du Nord dans les opérations de maintien de la paix des Nations unies en Afrique constitue donc un enjeu important. Ce continent y est prêt et le demande ; sa stabilité y gagnerait.

L'ONU est forte lorsque ses Etats membres ayant les capacités requises lui donnent les moyens dont elle a besoin. Une formule qui a fait ses preuves consiste à établir la présence de la communauté internationale dans une situation difficile – quand il n'y a pas encore de paix à maintenir – au moyen d'une force multinationale, puis à poursuivre avec une force de Casques bleus dont le noyau est formé d'éléments de la force multinationale qui a ouvert la voie. Cet enchaînement envoie un message de continuité politique, tout en garantissant aussi la continuité opérationnelle. En octobre 1999, une partie des soldats australiens déployés dans le cadre de l'INTERFET sont restés au Timor oriental en revêtant le casque bleu lorsque cette coalition *ad hoc* a transmis le relais à l'Administration transitoire des Nations unies au Timor oriental (ATNUTO). Ce contingent a renforcé la

capacité de l'ONU à s'imposer contre les milices ; et l'armée australienne, quant à elle, s'est réjouie des conditions de son déploiement sous le contrôle opérationnel des Nations unies, y compris concernant les règles d'engagement. S'agissant de la RDC, le rehaussement du plafond de troupes de la MONUC par le Conseil de sécurité, un mois avant le retrait de l'opération Artémis, a aussi été l'occasion de renforcer les capacités opérationnelles de la brigade de l'ONU en Ituri, même si aucun des éléments participant à l'opération Artémis n'a été transféré à la brigade de l'Ituri sous commandement des Nations unies. La MONUC a assuré la relève d'Artémis le jour dit, conformément aux engagements pris ; elle en a préservé les acquis et s'est déployée, début novembre 2003, avec des moyens renforcés mais néanmoins limités, en dehors de Bunia, au-delà de la zone sécurisée par la force multinationale.

Des perspectives pour la coopération ONU-Union européenne

Chaque Etat appartient à différents cercles de solidarité. Les Nations unies ne sont que l'un d'eux, le seul qui englobe toute la collectivité humaine, mais aussi celui qui est malheureusement perçu comme le plus lointain. La solidarité régionale est une réalité émergente. Notre région, c'est l'Europe, et notre citoyenneté relève – notamment – de l'Union européenne. Comment pouvons-nous imbriquer les cercles de nos appartenances multiples ? Comment l'Union peut-elle renforcer le lien entre l'ONU et ses Etats membres dans le domaine du maintien de la paix ?

En marge de l'Assemblée générale, l'ONU et l'Union européenne viennent de confirmer leur accord sur le développement de leur coopération en matière de gestion des crises. Surtout, cette coopération entre les deux organisations s'appuie sur des acquis concrets. L'intervention européenne en RDC en donne l'exemple le plus récent et le plus notable. A un moment où les Etats européens sont encore peu présents dans le maintien de la paix de l'ONU, que ce soit de façon directe ou dans un rôle d'appui opérationnel, l'Union européenne peut les inciter à se réengager dans ce domaine.

En Afrique, l'intervention de l'Union européenne est le signe que les deux principales puissances occidentales actives sur le continent, la

France et le Royaume-Uni, ont pu parvenir à un consensus et obtenir l'appui du Conseil de sécurité. Elle est donc un gage de détermination, d'unité et d'impartialité de la communauté internationale. Lorsqu'elle s'est déployée à Bunia, l'Union européenne n'a pas été accusée de « néocolonialisme ». Sur le terrain, une opération dans laquelle le drapeau bleu aux rameaux d'olivier et le drapeau bleu aux douze étoiles flottent côte à côte est nettement mieux acceptée qu'une opération sous un drapeau national. Ainsi, grâce à l'Union européenne, un obstacle à l'engagement d'Etats européens en Afrique peut être surmonté. Dans les Balkans, l'apport de l'Union est différent. Qu'elle intervienne dans le prolongement d'une mission de l'ONU comme en Bosnie ou sous son égide comme au Kosovo, l'Union européenne renforce la légitimité du travail des Nations unies. L'avenir des Balkans, c'est l'arrimage à l'Europe, et les activités de l'ONU sont influencées par cet objectif commun à toutes les parties concernées. En s'engageant avec les Nations unies dans les Balkans, l'Union européenne a conscience de ses responsabilités et de la nécessité d'offrir une perspective politique à toute la région.

C'est bien entendu sur le continent africain que l'ONU a le plus grand besoin de l'appui européen. La coopération de l'Union européenne avec l'ONU en Afrique est-elle vouée à s'inspirer de l'opération Artémis, une opération ponctuelle menée pour une durée courte en dehors de la chaîne de commandement des Nations unies ? Ou d'autres options sont-elles possibles ?

Vu depuis les Nations unies, certaines possibilités mériteraient d'être explorées. Il pourrait notamment être intéressant d'envisager la création d'une force européenne, en attente « au-delà de l'horizon », prête à intervenir sur des théâtres d'opération africains pour épauler les forces de l'ONU. Ce serait essentiellement une force de dissuasion qui, à ce titre, ne grèverait pas lourdement les capacités militaires européennes. La force « au-delà de l'horizon » mise en place par le Royaume-Uni après son retrait de Sierra Leone pourrait servir de modèle.

On peut aussi, à terme, espérer que les progrès de la construction européenne faciliteront, grâce à une meilleure coordination des rotations de troupes, le déploiement d'unités européennes sous la bannière des Nations unies. Certaines capacités seraient particulièrement utiles,

par exemple la disposition d'un état-major – comme ce que la Standing High-Readiness Brigade (SHIRBRIG) a fait au Liberia – ou d'une brigade susceptible de se déployer rapidement lors du lancement ou de l'extension d'une opération de maintien de la paix de l'ONU. Si ces efforts sont menés parallèlement à un renforcement des capacités africaines de maintien de la paix, la coopération entre pays africains et européens en sortira renforcée, autour d'un objectif que l'Union africaine considère comme essentiel.

*
**

Malgré les divisions de la crise irakienne, le Conseil de sécurité des Nations unies est resté uni et mobilisé sur la plupart des questions où sa responsabilité était engagée, en particulier dans les opérations de maintien de la paix. Cet engagement est indispensable, mais il ne va jamais de soi. Le risque de l'indifférence est au moins aussi grand pour la communauté internationale que le risque de la division. Et la participation équitable de l'ensemble de ses membres aux risques du maintien de la paix est sans doute la manière la plus concrète et la plus directe de faire vivre le multilatéralisme. Dans un monde fragmenté et compartimenté, les Casques bleus du Nord et du Sud sont l'expression de la solidarité au niveau mondial.

Si cette solidarité s'efface, si le Nord ignore le Sud et si celui-ci nourrit de la rancœur vis-à-vis du Nord, c'est l'espérance que représente pour tous les hommes la Charte des Nations unies qui sera mise en cause : le souci patient de construire un espace commun à tous les hommes quelles que soient les différences de richesse, de religion et d'horizon politique ; l'ambition de définir collectivement des objectifs partagés ; la volonté de s'engager ensemble pour leur réalisation. ■